

GROUPE
femmes
POLITIQUE
DÉMOCRATIE

AGIR pour la parité

MÉMOIRE

**Présenté au Comité permanent de la condition féminine
de la Chambre des Communes**

14 juin 2018

© Groupe Femmes, Politique et Démocratie ©

PRÉSENTATION DU GROUPE FEMMES, POLITIQUE ET DÉMOCRATIE

La mission du [Groupe Femmes, Politique et Démocratie](#) (GFPD) est d'éduquer la population en général, et plus particulièrement les femmes, à l'action citoyenne et démocratique, de promouvoir une plus grande participation des femmes à la vie politique et de soutenir, auprès de tous, l'exercice plein et entier de la citoyenneté.

Organisme non partisan, le GFPD travaille en collaboration avec de nombreux partenaires locaux, régionaux et nationaux tels les partis politiques, les unions municipales, les Réseaux d'élues dans plusieurs régions, plusieurs tables de concertation et de nombreuses associations. Il est aussi en lien avec les milieux universitaires.

Le GFPD est particulièrement fier des résultats obtenus par ses sessions de formation destinées à outiller les femmes intéressées par les lieux de pouvoir administratifs et politiques. La qualité du travail du GFPD est reconnue au Québec ainsi qu'à l'international et a été récompensée par plusieurs prix.

En marche pour la parité, une large coalition

De plus le GFPD travaille activement depuis quelques années à promouvoir la parité auprès des partis politiques et des élu.e.s du Québec. À trois reprises en avril - mois de l'obtention du droit de vote des femmes au Québec - , il a organisé des événements à l'Assemblée nationale, en lançant d'abord le mouvement *En marche pour la parité* en 2016, puis en formant une coalition de Partenaires pour la parité en 2017, en rencontrant chacun des chefs de parti dans le contexte des prochaines élections, et enfin en leur remettant officiellement en 2018, un projet de loi pour la parité.

En marche pour la parité regroupe aujourd'hui 26 organisations ***Partenaires pour la parité*** représentant à elles seules plus de 494 organismes, soit plus de 1,3 M de personnes engagées à appuyer toute avancée en faveur de l'atteinte de la parité et qui réclament une loi garantissant la parité femmes-hommes au sein de toutes les instances de décisions publiques.

Ces actions ont porté fruit: en avril 2018, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une [motion](#) affirmant que « l'Assemblée nationale s'engage à ce que la parité dans tous les secteurs de la société soit désormais l'objectif à atteindre ». Les chef.e.s des partis politiques se sont aussi engagés, pour les prochaines élections du 1^{er} octobre 2018 à présenter des candidates le plus près possible ou dans la zone de parité 40/60. Autour de ces événements s'est exprimée plusieurs fois une opinion publique souvent favorable à une parité de candidatures. Par exemple, à la mi-avril, 69 % des répondants à un sondage Léger-*Le Devoir* disaient penser que les « partis politiques devraient avoir autant de femmes que d'hommes parmi leurs candidats ».

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Thérèse Mailloux, présidente

Esther Salomon, vice-présidente

Alban D'Amours, trésorier

Marie Lavigne, secrétaire

Jean-Pierre Charbonneau, administrateur

Marjolaine Étienne, administratrice

Marc Jeannotte, administrateur

Pascale Navarro, administratrice

Louise Pettigrew, administratrice

Alain Saulnier, administrateur

Carole Théberge, administratrice

Micheline Paradis, présidente sortante

INTRODUCTION

Le GFPD remercie le Comité permanent de la Chambre des Communes pour son invitation. La sous-représentation des femmes dans les lieux d'influence et de pouvoir est un enjeu qui se situe au cœur même de la mission du Groupe.

Ce mémoire s'inscrit dans la lignée de précédents mémoires (2011, 2012, 2015), en particulier d'un récent mémoire présenté en décembre 2017 à l'occasion d'un mandat d'initiative sur la place des femmes en politique, de la Commission des Relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale du Québec.

1. LES OBSTACLES À LA REPRÉSENTATION DES FEMMES EN POLITIQUE

1.1 Le recrutement et la sélection par les partis politiques: le principal obstacle

Les femmes désirant accéder aux fonctions politiques de nos législatures doivent franchir plusieurs étapes. Plusieurs ne posent pas de problèmes. Il n'y a plus d'entrave à l'éligibilité. Le bassin de recrutement est amplement suffisant: les femmes sont plus éduquées que les hommes¹; elles abondent dans les formations et les ordres professionnels menant à la politique, bon nombre occupent des postes les qualifiant pour une éventuelle carrière parlementaire, que ce soit dans les secteurs privé, public ou dans des organisations de la société civile. Leur compétence est donc largement démontrée. En outre, lorsqu'elles deviennent candidates, à condition d'être placées autant que les hommes dans des circonscriptions gagnables, elles ont autant de chances d'être élues, l'électorat n'étant pas sexiste². Les maillons faibles, ce sont ceux du recrutement et de la sélection par les partis politiques.

Par ailleurs, c'est reconnu, les femmes, de façon générale, sont moins enclines à briguer un siège au Parlement ou en politique tout court. Elles hésitent plus que les hommes à cause d'un ensemble de facteurs, dont les principaux, à notre avis, relèvent des rôles sociaux de sexe. L'univers politique et du pouvoir a été réservé aux hommes depuis toujours alors que les femmes ont été affectées à l'espace domestique. La culture, les règles, les pratiques, les réseaux de cet univers ont été construits entre hommes, de telle sorte que *les femmes sont moins susceptibles de s'y penser comme des participantes à part entière*³. Il y a donc là une situation qui entraîne pour certaines une sous-évaluation de leurs compétences, un manque de confiance sur lesquels interviennent des organismes terrain qui les informent et les accompagnent dans leur engagement citoyen, tel le Groupe Femmes, Politique et Démocratie.

¹ En 2014, dans la population âgée de 25 à 64 ans, 32,4% des femmes sont titulaires d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade universitaire, ce qui est le cas de 27,2% des hommes. *Portrait des Québécoises en 8 temps (2016)*. Québec, Conseil du statut de la femme.

² Voir en annexe I les tableaux II compilés sur les élections provinciales et fédérales par le GFPD.

³ Manon Tremblay, *100 questions sur les femmes et la politique*, p.108.

Mais plus globalement, des facteurs systémiques et structurels⁴ freinent leur accès à la vie politique par des barrières invisibles qu'il importe de renverser. La responsabilité de ce changement ne peut reposer sur les femmes seulement ou sur une progression soi-disant naturelle. Ce sont les règles du jeu qu'il faut transformer. Or les partis politiques détiennent les clés de ces règles puisqu'ils recrutent et sélectionnent les candidatures.

De plus, du moins pour le Québec, les partis politiques provinciaux sont maintenant largement financés à même les deniers publics, avec les impôts que paient les femmes et les hommes. En 10 ans, la contribution de l'État est passée de 14% de leur budget en 2006 à 73,5% en 2016⁵. En contrepartie, nous croyons que l'État devrait exiger que les partis endossent et mettent en œuvre les principes valorisés par nos chartes des droits, à savoir ici, l'égalité des sexes.

On entend souvent dire que l'égalité entre les femmes et les hommes (ou la parité) est en marche, qu'il n'y a qu'à laisser faire les années, qu'elle se réalisera d'elle-même. Au Québec, les chiffres de leur participation à l'Assemblée nationale du Québec et à la Chambre des Communes au Canada témoignent plutôt de stagnation et même de reculs. La proportion de femmes députées au Québec en juin 2018 est moins élevée qu'en 2003 (30,4% en 2003 contre 29,6% en 2017). Pendant ce temps, plus d'une centaine de pays ont adopté des mesures contraignantes pour corriger l'exclusion des femmes de leur système politique. En 1998, le Québec occupait le 15^e rang mondial concernant la proportion de députées, il est maintenant relégué à la 48^e place⁶ après la plupart des pays européens. Le Canada, avec 26% d'élues est au 61^e rang. Si on laisse aller les choses, dans combien de temps atteindrons-nous la parité? Un quart de siècle, un demi-siècle, voire un siècle?

1.2 Une obligation de résultat à l'étape des candidatures

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe consacré en droit canadien et québécois dans nos chartes des droits et libertés. À l'internationale, le Québec s'est aussi déclaré lié par décret à la *Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes* adoptée par l'ONU. Cette dernière prévoit notamment que les États doivent prendre toutes les mesures nécessaires, y compris législatives, pour garantir le plein exercice des droits politiques des femmes. Dans un contexte de stagnation et de recul, ne pas légiférer pour obliger à la parité équivaut à empêcher les femmes d'accéder au pouvoir politique.

C'est pourquoi nous croyons que les partis politiques devraient avoir une obligation de résultat : ils devraient être tenus, par la loi, de présenter une liste constituée à parts égales de femmes et d'hommes. Ainsi, après le filtre de l'étape du scrutin, la députation élue serait située dans une zone paritaire entre 40% et 60% ou idéalement entre 45% et 55% de chacun des deux sexes.

⁴ Voir en annexe I, Tableau I, Principaux obstacles susceptibles d'expliquer la sous-représentation des femmes en politique.

⁵ Directeur général des élections, *Portrait sur le financement des partis politiques provinciaux, Exercice financier clos le 31 décembre 2016*, p. 23.

⁶ Au 1^{er} octobre 2017, *Les femmes dans les parlements nationaux, données de l'Union interparlementaire*, <http://archive.ipu.org/wmn-f/classif.htm>.

Afin d'opérer ce changement vers des listes de candidatures paritaires, les partis politiques pourraient bénéficier, pendant un certain temps, de ressources financières additionnelles pour mettre en œuvre des gestes concrets avant et pendant les périodes électorales.

Cela pourrait passer par exemple par des invitations clairement exprimées et diffusées aux femmes les encourageant à se porter candidates. Des équipes de recrutement mixtes favorables à leur présence devraient exercer leur travail bien en amont des périodes électorales - parce qu'il faut plus de temps pour convaincre les femmes -, et exploiter des bassins où les candidates pour les divers partis sont susceptibles de se trouver. Les partis pourraient faire des offres de formation et de soutien à des candidatures s'il y a lieu et réserver des places de choix aux candidates.

Notre mode de scrutin uninominal à un tour est souvent décrié comme un des grands coupables de la sous-représentation des femmes. Si nous nous sommes rangé.e.s en faveur d'un remplacement de ce mode de scrutin, nous ne croyons pas que ce changement est la condition première et *sine qua non* pour s'engager vraiment sur la voie de la parité. De nombreux experts rappellent d'ailleurs que plusieurs stratégies peuvent être utilisées et l'ont été efficacement avec le mode de scrutin actuel pour favoriser l'émergence de candidatures féminines: courtes listes de candidates pour sièges vacants, regroupement de circonscriptions avec objectifs fixés sur une base régionale, représentation paritaire de candidats aux assemblées d'investiture⁷, etc). Au besoin, les partis peuvent aussi modifier leurs règles internes pour permettre une représentation à parts égales des femmes et des hommes dans leur liste de candidatures.

Nous recommandons donc :

- *d'inscrire dans les lois électorales, l'obligation pour les partis politiques de présenter une liste de candidatures constituée à parts égales de femmes et d'hommes;*
- *d'amender les mêmes lois de façon à ce que les partis politiques reçoivent une allocation spécialement dédiée au recrutement, à l'accueil, à l'accompagnement, au soutien et à l'élection des femmes durant une période de rattrapage qui ne devrait pas dépasser deux scrutins;*
- *de confier aux institutions semblables au Directeur général des élections le suivi de cette nouvelle réglementation auprès des partis politiques afin de s'assurer du succès de l'objectif dans le délai spécifié.*

1.3 Un Conseil des ministres paritaire

En 2007 et 2008, le Québec a connu deux conseils des ministres paritaires sous la gouverne du premier ministre Jean Charest. Cette décision progressiste et courageuse repose cependant sur

⁷ Manon Tremblay, *100 questions sur les femmes en politique*, p. 190-191, et Rosalie Readman, *Femmes et politique: facteurs d'influence, mesures incitatives et exposé de la situation québécoise*, DGEQ, 2014, documentent un certain nombre d'expériences faites notamment au Royaume-Uni et au Canada par le NPD pour favoriser les candidatures de femmes. Les courtes listes de femmes seulement ont été utilisées pour combler la moitié des sièges vacants des députés d'un parti dans des circonscriptions avec potentiel de succès électoral, le regroupement de circonscriptions par région permet de fixer des objectifs de représentation féminine, mais aussi de minorités dans un ensemble régional.

une volonté individuelle révocable en tout temps. Avec un bassin de députés paritaire, le choix de candidatures féminines ministrables serait facilité. À l'instar de la députation qui exerce le pouvoir législatif, il est tout aussi important que les femmes puissent être paritaires au sein du gouvernement, à savoir le pouvoir exécutif, compte tenu des orientations majeures qui s'y prennent, notamment dans le choix, la présentation et l'application de lois, politiques et programmes. **Par conséquent, le GFPD recommande :**

- *d'établir, dès maintenant dans une loi, le principe de la parité au Conseil des ministres.*

1.4 Du soutien et de la formation pour les candidates

Enfin, de nombreuses femmes s'intéressent à la politique, comme le rappelle un récent sondage de Léger⁸, et souhaitent parfaire leurs connaissances et leurs habiletés pour accéder aux postes de décisions. Au cours des années, nous avons persuadé et outillé des femmes qui sont devenues par la suite, conseillère municipale, mairesse, députée. C'est pourquoi il importe :

- *de continuer à soutenir financièrement et de façon récurrente, les organismes comme le Groupe Femmes, Politique et Démocratie dans la préparation et l'accompagnement de candidates à tous les paliers décisionnels et gouvernementaux;*
- *de maintenir le soutien aux organisations et aux programmes, dont les actions de sensibilisation et de formation sont complémentaires aux mesures précitées.*

2. LES DIFFICULTÉS DES FEMMES DÉJÀ EN POSTE

2.1 Des données partielles et dispersées

Un constat s'impose : bien que plusieurs études universitaires aient été réalisées sur la sous-représentation des femmes en politique, les études portant sur les défis que doivent relever celles qui sont déjà en poste sont très peu nombreuses. Sur toute la question de la représentation des femmes dans les postes électifs (fédéraux, provinciaux, municipaux, commissions scolaires), mais aussi les autres lieux décisionnels, les données manquent et sont dispersées. Il y a clairement une urgence de développer des bases de données fiables sur la présence des femmes dans les postes décisionnels, de les centraliser en un même lieu et de favoriser des recherches sur le sujet.

2.2 L'articulation travail-famille

L'enjeu de l'articulation travail-famille est régulièrement soulevé comme obstacle à la participation des femmes, mais il importe de reconnaître que concilier la vie parlementaire et la

⁸ Source : « Élections municipales au féminin », *Premières en affaires*, numéro spécial, hors-série réalisé en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec, 22 novembre 2017, p.21. Sondage réalisé par Caroline Roy, vice-présidente et associée, bureau de Québec, Léger, portant sur les femmes et la politique municipale, pour le compte de *Premières en affaires*. Le sondage confirme, en effet, que les femmes s'intéressent autant que les hommes à la politique, mais à une fréquence distincte.

famille est difficile pour tous les parlementaires, hommes et femmes. L'exercice de la fonction représente un défi d'abord pour les jeunes parents qui doivent pouvoir s'absenter un certain temps au moment de la naissance. Mais l'arrivée en politique dans les parlements se fait le plus souvent un peu plus tard dans la vie professionnelle. Au cours de la législature actuelle au Québec, l'âge moyen des femmes est de 52,1 ans, celui des hommes de 51,4 ans⁹, période où les enfants sont plutôt d'âge scolaire, adolescents ou jeunes adultes. Par ailleurs, bien des hommes et des femmes députées peuvent aussi vivre la maladie d'un conjoint ou se voir obliger de soutenir des parents âgés. Il nous semble donc que cet enjeu passe par une reconnaissance de toute la variété des responsabilités familiales et par des solutions disponibles et encouragées pour les deux sexes.

Une des difficultés principales, contrairement à l'implication au palier municipal, demeure, pour la plupart des parlementaires, l'éloignement du foyer pendant de longues périodes hebdomadaires. Des efforts ont été faits pour réformer le calendrier parlementaire au Québec en 2009 lequel est stable et prévisible, concentrant les jours de session en milieu de semaine du mardi au jeudi et réduisant les périodes de sessions intensives. Des semaines réservées au travail de circonscription ont été ajoutées coïncidant avec diverses fêtes et la relâche scolaire. Les travaux de nuit ont été éliminés sous l'impulsion de femmes députées. Mais des gestes restent à poser pour permettre à celles et à ceux qui en ont besoin de mieux concilier leur tâche de parlementaire avec leurs responsabilités familiales.

2.3 La parité dans les fonctions parlementaires

Par ailleurs, une fois élus ou élues aux assemblées législatives, outre les fonctions ministérielles, les députés peuvent être affectés à des fonctions diverses entre autres whips, leaders parlementaires, présidences de caucus, présidences et vice-présidences de l'assemblée et de commissions. Tous ces postes de décisions ont la capacité d'influer fortement sur les orientations, les pratiques et les procédures parlementaires. Il y a lieu de favoriser, même si les femmes ne sont pas encore en nombre paritaire, plus d'égalité dans la répartition des rôles et fonctions parlementaires.

2.4 La culture parlementaire

Autres questions: comment instaurer une culture professionnelle respectueuse bannissant toute forme de harcèlement et de discrimination ? Comment transformer certaines pratiques décriées: la dureté des confrontations, le style guerrier des interventions en assemblée, le rapport exigeant avec les médias traditionnels et les réseaux sociaux. Pour beaucoup de femmes, mais aussi d'hommes, la partisanerie, l'obligation à la ligne de parti posent des contraintes. Y a-t-il moyen d'alléger ou de modifier ces conditions? Sans doute, et l'apport de la réflexion d'un bon nombre de femmes et d'hommes députés y contribuerait certainement.

2.5 Le parlement sensible au genre

⁹ *Statistiques sur les députés*, Site de l'Assemblée nationale du Québec.

Au plan international, un intérêt croissant se manifeste pour examiner comment les parlements peuvent mieux répondre aux besoins et aux intérêts des hommes et des femmes à travers ses structures, son fonctionnement, ses méthodes et son action. C'est ce qu'on appelle un Parlement sensible au genre, une initiative prônée par l'Union Interparlementaire¹⁰ qui propose un cadre d'analyse et un plan d'action pour y arriver. La parité dans l'accès au Parlement est l'objectif premier recherché. Mais une série d'autres champs d'activité sont suggérés: la parité dans les fonctions parlementaires, la prévention du harcèlement par des codes de conduite, des politiques de conciliation travail-famille, la prise en compte du genre dans le travail législatif lui-même et dans les fonctions de contrôle notamment du budget, l'instauration d'une culture égalitaire soucieuse de faire participer les partis politiques et les hommes parlementaires aux efforts. Il y a là un programme tout tracé pour inspirer des initiatives.

2.6 Des structures dédiées à l'égalité

Parmi les bonnes pratiques suggérées figure la création d'un groupe de femmes parlementaires ou d'une commission permanente d'égalité des sexes. Un Cercle des femmes parlementaires existe à l'Assemblée nationale du Québec depuis 2010. Il se veut un lieu de réflexion et de partage non partisan et vise à mieux outiller les femmes dans leur rôle législatif et exécutif. Le Cercle se réunit au moins à deux reprises par session parlementaire.

Votre comité spécifiquement dédié à l'égalité entre les sexes au Parlement canadien est un autre exemple d'infrastructure permanente, considérée comme organe à part entière du Parlement et bénéficiant d'un personnel technique, professionnel et administratif. Vous avez examiné au cours des années, des questions aussi diverses que l'analyse comparative entre les sexes, la violence envers les filles et les femmes, la situation des femmes autochtones. De telles structures peuvent étudier des questions de leur propre initiative, être en liaison permanente avec les mécanismes nationaux de promotion des femmes et les ONG et ont pu livrer, selon les pays, des résultats tangibles en matière d'égalité des sexes.

En résumé, le GFPD estime qu'il y a peu de données et d'études permettant d'éclairer les défis vécus par les femmes parlementaires et de formuler des solutions. Les femmes actuellement députées et les ex-députées nous semblent les mieux placées pour suggérer des pistes d'action pour améliorer leurs conditions de vie, en compagnie d'alliés masculins susceptibles d'en profiter eux aussi. **Nous croyons toutefois que ce travail ne doit pas repousser à plus tard les décisions et les actions en vue de l'augmentation substantielle et rapide des femmes dans les parlements, à notre avis le moteur le plus puissant permettant d'y instaurer une véritable égalité entre les hommes et les femmes.**

10 L'Union interparlementaire (UIP) est une organisation internationale des parlements d'États souverains, fondée en 1889 et ayant notamment contribué à la formation de la Société des nations, puis à l'ONU. L'UIP a entre autres pour objectifs de favoriser les contacts, la coordination et l'échange d'expériences entre les parlements et les parlementaires de tous pays; d'examiner les questions d'intérêt international et de se prononcer à leur sujet en vue de susciter une action des parlements et des parlementaires. http://www.wikiwand.com/fr/Union_interparlementaire

Nous recommandons :

- *de créer un lieu central où l'on puisse trouver facilement et rapidement des données à jour différenciées selon le sexe sur toute la question de la participation des femmes aux postes de pouvoir et de décision;*
- *d'étendre le concept de parité à l'ensemble des fonctions parlementaires;*
- *de doter les assemblées législatives de politiques claires de congés de maternité, de paternité et pour proches aidants, de services de garde disponibles, mais aussi de mesures permettant de participer à distance aux travaux des parlements pour des raisons liées à la famille;*
- *d'examiner l'opportunité de renforcer ou de créer une structure au sein des assemblées législatives, dotée de pouvoirs et de ressources suffisantes et dont le mandat serait entre autres d'effectuer un diagnostic quant à la sensibilité au genre et de formuler un plan d'action en mettant l'accent en priorité sur l'atteinte de la parité.*

CONCLUSION

Les femmes ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité au Québec en 1940 et en 1918 au fédéral. Or, des décennies plus tard, un siècle pour le Canada, elles n'occupent pas plus de 30 % des sièges dans nos assemblées législatives.

L'expérience mondiale nous démontre qu'il y a des solutions. Elles passent par des mesures contraignantes, qu'on les nomme quotas ou législations sur la parité. Et ce sont les partis politiques qui possèdent les clés de cette transformation car ce sont eux qui sélectionnent et recrutent les candidates mais aussi ceux qui forment les gouvernements et adoptent les lois. La réussite passe donc par leur engagement et celui-ci n'arrive pas, la plupart du temps, sans l'impulsion et les pressions du public et du mouvement des femmes.

Notre défi collectif est d'inscrire la parité des femmes et des hommes comme condition essentielle de l'exercice démocratique du pouvoir et de la gouvernance de la «res publica». L'atteinte de l'objectif de la parité dans les lieux de pouvoir et d'influence doit être l'affaire des toutes et de tous, femmes et hommes de tous les milieux et de toutes les composantes du tissu social. Ensemble, il nous faut *AGIR* pour changer les choses et choisir le chemin de la parité.

Recherche et rédaction : Thérèse Mailloux, présidente, GFPD et Nathalie Lavoie, politologue et coordonnatrice aux communications, GFPD

ANNEXE I

TABLEAUX

Élues et candidatures féminines selon l'affiliation partisane
Élections fédérales 2015 – Canada ¹¹

Formations politiques	Élues	(%)	Candidatures féminines (%)
NPD	18 /44	40,9	42,8
Parti vert	1 /1	100	40,4
Parti libéral du Canada	50 /184	27,2	31,1
Bloc Québécois	2 /10	20,0	28,2
Parti conservateur	17 /99	17,2	18,6
Autres partis	S/O	S/O	S/O
Total	88 /338	26,0	29,9

Élues et candidatures féminines selon l'affiliation partisane
Élections québécoises, 2003 à 2014 – Québec ¹²

Candidates	Élections 2003 (%)	Élections 2007 (%)	Élections 2008 (%)	Élections 2012 (%)	Élections 2014 (%)
PQ	31,2	29,6	30,4	27,4	37,1
PLQ	28,8	34,4	31,2	34,9	28,0
ADQ/CAQ	25,6	19,2	20,0	20,0	22,4
QS		48,8	50,0	46,8	50,4
Élues	30,4	25,6	29,6	32,9	27,2

¹¹ Groupe Femmes, Politique et Démocratie. 2015. « AGIR pour une démocratie paritaire ». Mémoire publié en décembre 2015. Québec : p. 10, URL : <http://gfpd.ca/files/documents/dm/33/m-moire.pdf>

¹² *Idem*

Liste des recommandations du GFPD

POUR ASSURER LA PARITÉ DANS L'ACCÈS AU PARLEMENT

Une obligation de résultat à l'étape des candidatures

1. Inscrire dans les lois électorales l'obligation pour les partis politiques de présenter une liste de candidatures constituée à parts égales de femmes et d'hommes;
2. Amender les mêmes lois de façon à ce que les partis politiques reçoivent une allocation spécialement dédiée au recrutement, à l'accueil, à l'accompagnement, au soutien et à l'élection des femmes durant une période de rattrapage qui ne devrait pas dépasser deux scrutins;
3. Confier aux institutions tel le Directeur général des élections le suivi de cette nouvelle réglementation auprès des partis politiques afin de s'assurer du succès de l'objectif dans le délai spécifié.

POUR ASSURER UN CONSEIL DES MINISTRES PARITAIRE

4. Établir, dès maintenant dans une loi, le principe de la parité au Conseil des ministres.

DU SOUTIEN ET DE LA FORMATION POUR LES CANDIDATES

5. Continuer à soutenir financièrement et de façon récurrente, les organismes comme le Groupe Femmes, Politique et Démocratie dans la préparation et l'accompagnement de candidates à tous les paliers décisionnels et gouvernementaux ;
6. Maintenir le soutien aux organisations et aux programmes dont les actions sont complémentaires à la cause.

DES STRUCTURES DÉDIÉES À L'ÉGALITÉ ET DES DONNÉES FIABLES ET CENTRALISÉES

7. Créer un lieu central où l'on puisse trouver facilement et rapidement des données à jour différenciées selon le sexe sur toute la question de la participation aux postes de pouvoir et de décision ;
8. Étendre le concept de parité à l'ensemble des fonctions parlementaires;
9. Examiner l'opportunité de renforcer ou de créer une structure au sein des assemblées législatives, dotée de pouvoirs et de ressources suffisantes et dont le mandat serait entre autres d'effectuer un diagnostic quant à la sensibilité au genre et de formuler un plan d'action pour les prochaines années en mettant l'accent en priorité sur l'atteinte de la parité.